



14ème législature

Question N° : 101406	De M. Élie Aboud (Les Républicains - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >brevet des collèges	Analyse > activités physiques et sportives. perspectives.
Question publiée au JO le : 20/12/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les programmes d'EPS en classe de troisième. En effet, le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public a fait part de ses inquiétudes concernant l'avenir de cette pratique et son manque de valorisation. Cette discipline est pourtant reconnue comme un vecteur de réduction des inégalités sociales et culturelles. Or contrairement aux déclarations d'intention, l'EPS est aujourd'hui purement et simplement marginalisée. Ainsi, de nombreux professeurs ont souligné l'absence de clarté des programmes et ont surtout contesté à plusieurs reprises la décision de ne plus prendre en compte la note spécifique pour l'EPS dans le cadre du diplôme national du brevet (DNB). Cela représente une régression inquiétante pour la reconnaissance de la discipline. Il convient donc de revoir les grilles d'évaluation et d'ajouter 100 points au DNB, afin de permettre l'évaluation de cette discipline, indispensable à la formation générale des élèves. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à cet égard.